



Règlement

CHALLENGE MARITIMA 2020

Article 1 : PRESENTATION

La société Maritima Médias organise le "Challenge Maritima", qui regroupe 23 courses pédestres situées dans le département des Bouches-du-Rhône selon le calendrier suivant :

Dates	Courses	Distances
19/janv.	10 km de Castellon	10 km
09/févr.	La Boucle de Valtrède	14 km
01/mars	Course Nature Septémoise	15 km
08/mars	Trail des 6 Collines	14,5 km
05/avr.	Ronde de Château Gombert	10 km
19/avr.	Aix en Foulées	10 km
26/avr.	Draille de Mourre Poussiou	11 km
03/mai	Trail de la Mure	12 km
24/mai	Ronde de la Touloubre	15,5 km
30/mai	Martigues-Carro	13 km
14/juin	La Course des Embruns	11,2 km
20/juin	La Nocturne de Gignac	10 km
27/juin	La Nocturne de Puyricard	10 km
18/juil.	La Ronde des Ponts Bleus	10 km
30/août	La Course des Étangs	10 km
06/sept.	Le Tour de l'Olivier	10,7 km
20/sept.	La Ronde de Cornillon	11,2 km
27/sept.	Carro-Carry	14,4 km
11/oct.	La Foulée Martégale	11 km
18/oct.	La Cabro d'Or	10 km
08/nov.	L'Escapade d'Ensuès	12,2 km
22/nov.	La Ronde de Saint-Mitre	10 km
13/dec.	La Seinche de Saint-Louis	10 km

Article 2 : DÉROULEMENT

Le challenge est ouvert à toutes les catégories hommes et femmes répondants aux conditions requises pour les 23 courses. A titre individuel, le participant doit concourir à au moins 6 épreuves d'une même catégorie d'épreuves proposée pour valider le Challenge. En 2020, le Challenge Maritima se divise en deux catégories : le **Challenge Route** et le **Challenge Nature**.

Article 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Challenge nécessite une inscription, uniquement réalisable sur internet à l'adresse <http://www.challenge-maritima.info>. L'inscription au Challenge est gratuite, en revanche la participation à chaque course demeure payante. Pour éviter tout comportement déloyal, la date d'inscription des participants sera archivée et prise en compte par l'organisation, qui annoncera en cours d'année une date limite pour s'inscrire. Aussi, les inscriptions réalisées après cette même date seront retirées des classements avant la remise des prix.

Article 4 : CLASSEMENTS

Pour valider leur classement final, les coureurs doivent participer au minimum à 6 courses d'une même catégorie, symbolisée par les couleurs **grise** et **verte**, et dont les distances sont exclusivement citées en l'article 1. Ils deviendront alors « finisher » du **Challenge Route** ou du **Challenge Nature**. Les classements officiels seront établis grâce aux cumuls des points des 6 meilleures courses d'une même catégorie. Les coureurs qui ne participeront pas au moins à 6 courses d'une même catégorie du Challenge seront hors classement.

Fonctionnement du classement par points et par course :

Classement de la course	Points obtenus
1	2000
2	1990
3	1980
4	1970
5	1960
6	1959
7	1958
8	1957
9	1956

Les points sont attribués sur le classement scratch, toutes catégories d'âge confondues, mais de manière distincte selon le sexe. Le classement féminin est donc établi en tenant uniquement compte des performances réalisées par les participantes lors d'une épreuve. Le nombre de points attribués est dégressif en fonction de la place obtenue, de 10 en 10 pour les 5 premiers et premières, puis de 1 en 1 pour les suivants et suivantes. Le classement général du Challenge sera actualisé après chacune des 23 épreuves le composant, par addition des points obtenus dans chacune des courses disputées par les concurrents. Les classements par catégories d'âge seront établis à partir de ce même classement général, une fois les 23 épreuves terminées. En cas d'égalité entre deux coureurs, le classement sera pondéré par le nombre de rentrants sur chaque épreuve pour les départager.

Un second classement, ne permettant pas de prétendre aux podiums officiels, sera réalisé pour classer les concurrents et concurrentes « finisher » à la fois du Challenge Route et du Challenge Nature, soit ayant réalisé au minimum 12 courses, parmi lesquelles 6 de la catégorie **route** et 6 de la catégorie **nature**. Ils deviendront alors « super finisher » du Challenge.

Classements des clubs

Un classement par club est également réalisé, prenant en compte le nombre de finishers de chaque club, quel que soit la catégorie du Challenge (**route** ou **nature**), et le nombre de points obtenus par ces mêmes finishers. Le total des points obtenus par les finishers d'un même club sera multiplié par le nombre de finishers du même club pour établir le classement général du club.

Un second classement par club, intitulé « performance clubs », ne permettant pas de prétendre au podium officiel, prendra quant à lui uniquement en compte les résultats des 5 meilleurs finishers de chaque club.

Classements des entreprises

Un classement est enfin ouvert aux entreprises, prenant en compte le nombre de finishers de chaque entreprise et le nombre de points obtenus par ces mêmes finishers. Le total des points obtenus par les finishers d'une même entreprise sera multiplié par le nombre de finishers de la même entreprise pour établir le classement général de l'entreprise.

Un second classement par entreprise, intitulé « performance entreprises », ne permettant pas de prétendre au podium officiel, prendra quant à lui uniquement en compte les résultats des 3 meilleurs finishers de chaque entreprise.

Article 5 : RÉCOMPENSES

Les lots seront attribués par catégorie (homme et femme distingués, non cumulables), selon le ou les :

- Trois 1ers Scratch
- Trois 1ers Sénior
- Trois 1ers Master 1
- Trois 1ers Master 3
- Trois 1ers Master 5
- Trois 1ers Master 7
- Trois 1ers Master 9
- Trois 1ers Espoirs
- Trois 1ers Juniors
- Trois 1ers Cadets

Les catégories d'âge affectées aux coureurs sont attribuées sur toute la durée du Challenge 2019, sur la base des règles d'affectation existant au 1^{er} janvier 2020.

Un lot « Finisher » à l'effigie du Challenge Maritima récompensera tous les finishers en 2020, toutes catégories confondues. Un lot spécial et/ou supplémentaire, récompensera les concurrents « super finishers ».

Des coupes et trophées récompenseront les clubs et entreprises s'illustrant dans leurs classements respectifs.

La date et le lieu de la remise des récompenses seront communiqués sur le site internet <http://www.challenge-maritima.info>, une fois le classement général final établi.

Article 6 : DIFFUSION DES RESULTATS

Les classements complets, le règlement du Challenge, ainsi que l'ensemble des informations relatives au Challenge et à son actualité, seront disponibles sur le site internet <http://www.challenge-maritima.info>.

Article 7 : RESPONSABILITÉS DES ORGANISATEURS

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols et accidents éventuels. Ils se réservent le droit de repenser les lots. Les contestations relatives au classement du Challenge devront être faites par mail à l'organisation du challenge à l'adresse challenge-maritima@maritima.info dans les 3 jours suivants la diffusion du classement général provisoire. Tous les litiges seront exclusivement réglés par le responsable du Challenge Maritima.

Article 8 : DROIT A L'IMAGE

Le concurrent autorise les organisateurs ainsi que les ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de leur participation à une des courses du "Challenge Maritima", sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, et les traités en vigueur.
